6825 : résumé

Le projet de loi a pour objet d’autoriser le Gouvernement à procéder à la construction de la cinquième extension de la Cour de justice de l’Union européenne à Luxembourg.

Etant donné que la construction de ce projet est évaluée à 168.700.000 euros, l’intervention du législateur s’impose, ceci conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat qui dispose qu’une dépense dépassant la limite des 40 millions d’euros doit être autorisée par voie législative.